



## Taxe d'apprentissage 2025 CONSTRUISONS ENSEMBLE !



**RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT**  
pour apporter votre contribution à  
l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand

La campagne 2025 de répartition du solde de la taxe d'apprentissage a débuté le 26 mai. Le solde de la taxe d'apprentissage est recouvré annuellement par les URSSAF et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). La plateforme [SOLTéA](#) permet aux employeurs de désigner les établissements destinataires du solde de la taxe d'apprentissage.

### **\_ Pourquoi choisir l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand ?**

L'ENSACF accueille 570 étudiants de toute la France en licence, master et doctorat, propose la formation HMONP (Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) ainsi qu'un incubateur de jeunes agences d'architecture, SANA.

Un établissement comme le nôtre a pour vocation de stimuler le débat public local sur la transformation du cadre de vie en apportant une forme d'expertise grâce aux travaux d'étudiants, aux actions culturelles menées par l'école, aux travaux de nos doctorants et enseignants-chercheurs.

Les défis qui attendent les architectes et donc nos étudiants sont considérables. Il s'agit d'explorer l'inconnu ensemble et d'imaginer collectivement les solutions de demain.

### **\_ À quoi sert votre contribution ?**

- Vous contribuez à la pédagogie et à la vie étudiante : voyages, déplacements pédagogiques sur les territoires de projet.
- Vous contribuez à l'aménagement des territoires ruraux et des petites centralités, en permettant la présence in situ des étudiants et de leurs enseignants qui apportent leurs réflexions, projets et analyses aux décideurs locaux.
- Vous contribuez à la diffusion de la culture architecturale en soutenant la production et la valorisation des travaux étudiants et du savoir-faire clermontois par la mise en place d'expositions, de conférences de grande qualité et la publication des projets de fin d'études de nos diplômés.

Votre participation à la formation des architectes de demain est essentielle !

[Découvrir l'École de Clermont-Ferrand](#)

### **\_ Pour choisir l'ENSACF**

**N° SIRET : 196312 870 00021**  
**Code UAI : 0631287G**

### **\_ En savoir plus**

Accéder à la [plateforme SOLTéA](#)  
En savoir plus sur la [taxe d'apprentissage](#)  
Consulter le guide de [net-entreprises.fr](#)

### **» Votre contact à l'ENSACF**

Sylvie ÉCHAUBARD – [sylvie.echaubard@clermont-fd.archi.fr](mailto:sylvie.echaubard@clermont-fd.archi.fr)